



DÉLIMITATION DE LA CARTE ÉLECTORALE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION
ÉLECTORALE

PAR LA

MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL
(Comté de Montmorency)

21 AVRIL 2008

Monsieur le président,
Messieurs les commissaires,

D'abord merci d'avoir accepté de nous entendre dans le cadre des auditions publiques sur votre proposition de délimitation de la carte électorale du Québec.

Je me présente, je suis Yves Germain, maire de la municipalité de Boischatel, et je suis accompagné de messieurs Jean-G. Lefrançois et Bernard Fournier, tous deux conseillers municipaux à Boischatel.

Nous avons été mandatés par le Conseil municipal pour venir vous exposer les motifs à l'appui de notre demande visant à maintenir le territoire et les électeurs de Boischatel dans le comté de Montmorency, sachant que cette décision ne placerait aucun des deux comtés concernés en situation d'exception.

Précisons d'abord que la municipalité de Boischatel compte, au 1^{er} janvier 2008, une population établie par décret à 5 392 personnes. D'une superficie totale de 20 km², son territoire est constitué à 30% de terrains construits, à 20% de terrains récréotouristiques (golfs, parcs, etc.), à 5% de terre agricole exploitée et à 45% de terrains boisés.

La municipalité de Boischatel est voisine immédiate de la Ville de Québec et fait partie de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

MOTIFS À L'APPUI DE LA DEMANDE

1- Boischatel et Montmorency : 2 noms indissociables

- Limite territoriale

La limite territoriale ouest de Boischatel est au centre de la rivière et de la Chute Montmorency, sur toute sa longueur, à l'exception du secteur des Trois-Saults où la rivière Montmorency est entièrement sur le territoire de Boischatel. La rivière fait donc partie des territoires riverains que sont Sainte-Brigitte-de-Laval, L'Ange-Gardien, Boischatel et Ville de Québec, arrondissement Beauport.

- Gestion de la Montmorency

Au même titre que les autres riverains, Boischatel joue un important rôle dans la gestion et la préservation de la rivière Montmorency. Boischatel est en effet un membre actif du Conseil de bassin de la rivière Montmorency (CBRM) auquel elle contribue financièrement et avec qui elle réalise des projets de réparation ou de prévention sur la rivière autant que sur ses tributaires. Citons en exemple le démantèlement, en 2006, d'une estacade obstruant le lit de la rivière à l'embouchure du Lac du Délaisé et provoquant régulièrement des inondations à Beauport et parfois à Boischatel.

De plus, considérant les dangers courus par une partie de nos populations respectives, nous avons formé avec Sainte-Brigitte-de-Laval et l'arrondissement Beauport un comité de mesures d'urgence afin de rapidement s'informer et réagir à toute situation problématique que peut présenter la rivière Montmorency (embâcle, accumulation de frasil,

débordement, etc...). Cette concertation a permis de réagir beaucoup plus rapidement et surtout de prévenir.

- Chute Montmorency

La Chute Montmorency fait partie de l'identité même de Boischatel.

- 1- Notre logo officiel s'en inspire.
- 2- Nous la retrouvons sur notre papier officiel.
- 3- Elle est au cœur de notre photo fétiche réalisée par le célèbre photographe international récemment décédé, monsieur Eugen Kedl. Cette photo apparaît d'ailleurs sur la page d'accueil de notre site Internet www.municipalitedeboischatel.ca.
- 4- La Chute Montmorency est même la référence naturelle pour préciser la localisation de notre Municipalité.

2- Présence du Parc de la Chute Montmorency

Le Parc de la Chute Montmorency, un des 38 sites historiques du Québec reconnus par le Ministère de la Culture et des Communications, se partage également entre les deux territoires de Boischatel et de l'arrondissement Beauport de la Ville de Québec. Ce parc est géré par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), organisme du gouvernement du Québec.

Ses investissements majeurs s'étendent souvent sur les deux rives, particulièrement depuis 1993 où plus de 15M\$ y ont été investis. Cette année, l'illumination du bassin de la Chute, au coût de 1,2M\$, a encore requis des installations sur les deux rives. Bientôt, un important projet sur la rive est, à Boischatel, sera annoncé. Il est donc important que le Parc de la Chute Montmorency fasse partie d'un seul comté dont le député doit être le porteur

politique de ses projets de développement auprès du gouvernement et du ministre responsable.

Au même titre que l'arrondissement Beauport, Boischatel est un partenaire quotidien du Parc de la Chute Montmorency par la fourniture et l'échange de services. À titre d'exemple, Boischatel y déploie des effectifs et équipements de son Service de protection incendie lors des Grands Feux Loto-Québec. De plus, Boischatel contribue à la surveillance policière dans les sentiers longeant la rivière.

Grâce à ses effectifs de la Protection incendie qui ont reçu la formation appropriée, Boischatel assure le sauvetage en rivière, parce que l'accès est plus facile par la rive est. Boischatel effectue également le déneigement de l'entrée du Parc sur son territoire.

Enfin, Boischatel agit sur le Comité de mise en valeur du Parc de la Chute Montmorency.

3- Liens naturels avec le comté de Montmorency

Les informations qui suivent visent à démontrer les liens naturels qui se sont tissés avec les institutions du comté de Montmorency et qui se concrétisent dans de nombreux domaines dont :

- le travail : plus de 90% de la population active de Boischatel se dirige vers l'ouest pour exercer son travail.
- le secteur financier : la seule institution financière présente sur le territoire est la Caisse Desjardins des Chutes Montmorency, dont le siège social est dans l'arrondissement Beauport, plus précisément à Courville. Cette

Caisse résulte du regroupement en 1998 des caisses Desjardins de Villeneuve, Courville, Montmorency et Boischatel.

- le milieu scolaire : Boischatel fait partie de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries. Ses élèves du primaire fréquentent les écoles locales alors que les élèves du secondaire fréquentent l'école secondaire La Courvilloise, dans l'arrondissement Beauport, contrairement aux autres élèves de la Côte-de-Beaupré qui fréquentent l'école secondaire Mont Ste-Anne à Beaupré.
- la pastorale : les paroisses chrétiennes de Villeneuve, Courville, Montmorency et Boischatel sont maintenant regroupées en une nouvelle paroisse désignée Bienheureuse Marie-Catherine de St-Augustin, laquelle est également chargée de la gestion de la Fabrique de L'Ange-Gardien.
- le transport en commun : depuis la création de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec, le territoire de Boischatel a toujours été desservi par un service de transport en commun. Actuellement, le service est assuré par le Réseau de transport de la Capitale (RTC) avec lequel Boischatel a conclu un contrat.
- le secteur culturel : depuis près de 10 ans, une entente avec contribution financière permet aux citoyens de Boischatel d'utiliser les bibliothèques de l'arrondissement Beauport, dont la bibliothèque Étienne-Parent.
- le golf : le Club de golf Le Montmorency chevauche la rivière Montmorency avec ses 9 premiers trous dans l'arrondissement Beauport et ses 9 plus récents trous du côté de Boischatel. Cette situation entraîne inévitablement un besoin de concertation entre les principaux intervenants.

4- Autres considérations

- Le caractère urbain de Boischatel

Le territoire de la municipalité de Boischatel est davantage urbain que rural. D'ailleurs, il a été reconnu comme tel lors de l'adoption de la Loi sur la Protection du territoire agricole où les seules terres visées ont été celles inscrites sur une base volontaire par les deux agriculteurs de l'époque. Aujourd'hui, une seule de ces fermes est encore en exploitation.

Le développement de Boischatel est concentré dans le secteur résidentiel, puisqu'il n'y a pas de parc industriel et très peu de zones commerciales, si ce n'est le sud du boulevard Ste-Anne.

Les préoccupations et projets municipaux de Boischatel s'apparentent donc davantage à ceux des autres intervenants du comté de Montmorency.

- MRC et comté : 2 réalités distinctes

Tout en reconnaissant le fort sentiment d'appartenance de Boischatel à la Côte-de-Beaupré, il faut reconnaître que le travail d'un député de comté, hors de l'Assemblée nationale, s'effectue à 90% avec les municipalités locales et les organismes communautaires. Que ce soit pour des projets d'infrastructures, d'équipements sportifs, culturels et autres, c'est principalement avec les élus et organismes locaux que le député est appelé à travailler. Les projets à caractère régional (MRC) étant presque l'exception, il n'y a donc pas lieu de se contraindre à un lien de frontières entre un comté et un territoire de MRC. À preuve, la MRC de la Côte-de-Beaupré n'a pas souffert de la situation actuelle où 3 de ses municipalités sont dans un comté et 6 dans un autre, au contraire.

- La facilité d'accès au député

Dans le respect de l'esprit de la Loi électorale, la municipalité de Boischatel est également soucieuse de la facilité d'accès au député, tant pour les élus que pour la population en général. Le maintien de Boischatel dans le comté de Montmorency assure cette facilité d'accès puisque le bureau du député peut difficilement être à plus de 6 km de la limite du territoire de Boischatel. Il a même déjà été sur le territoire de Boischatel entre 1998 et 2003.

CONCLUSION

Afin de reconnaître le sentiment d'appartenance et d'identification de Boischatel à la rivière Montmorency et au comté qui en porte le nom, nous demandons à la Commission de la représentation électorale de modifier sa proposition de délimitation de la carte électorale afin de maintenir le territoire de la municipalité de Boischatel dans le comté de Montmorency.

Sachant que la Loi électorale précise que les circonscriptions électorales doivent aussi représenter les communautés naturelles, nous espérons que les informations additionnelles portées à l'attention des membres de cette Commission auront permis de mieux faire connaître les caractéristiques de Boischatel ainsi que ses liens naturels et indissociables avec le comté de Montmorency.

Merci de votre attention.

La municipalité de Boischatel
Représentée par :

Yves Germain, maire
Bernard Fournier, conseiller
Jean-G. Lefrançois, conseiller

21 avril 2008

Résolution # 2008-69 «Proposition de carte électorale du Québec par la Commission de la représentation électorale»

Considérant le rapport préliminaire proposant une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales du Québec récemment déposé par la Commission de la représentation électorale;

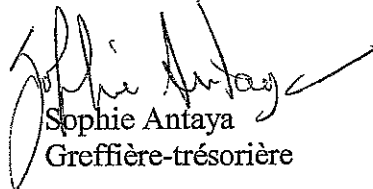
Considérant que ce rapport propose de retirer la municipalité de Boischatel du comté de Montmorency pour l'inscrire dans un nouveau comté Beaupré-Charlevoix;

Considérant que cette proposition omet des caractéristiques importantes du territoire de Boischatel qui l'associent à la Montmorency dans son identité;

Considérant la volonté du Conseil municipal de requérir de la Commission de la représentation électorale le maintien du territoire de la municipalité de Boischatel dans la circonscription électorale de Montmorency;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le maire Yves Germain, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu que M. Yves Germain, maire, et messieurs les conseillers Jean-G. Lefrançois et Bernard Fournier, soient autorisés à déposer un mémoire à la Commission de la représentation électorale, lors des auditions publiques prévues à cette fin, afin de faire ressortir les raisons pour lesquelles Boischatel doit demeurer dans la circonscription de Montmorency.

Extrait du procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 avril 2008.



Sophie Antaya
Greffière-trésorière